



Fiche de renseignement devant accompagner chaque envoi (téléchargeable à partir de notre site internet) :

https://www.pasteur.fr/sites/default/files/rubrique_pro_sante_publique/les_cnr/escherichia_coli_shigella_salmonella/ficheinfosalmonella_dec2020.pdf

SALMONELLA

Les champs grisés sont **INDISPENSABLES**.

Renseignements sur le Laboratoire Expéditeur :

Nom complet :

N° et rue :

Code Postal : |_|_|_|_|_| **Ville** :

E-mail : TEL :

Renseignements sur le Patient :

Nom, Prénom / Référence :

Sexe : F / M

Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Code Postal (domicile) : |_|_|_|_|_|

Statut : malade porteur inconnu

Cas : **Isolé** / **Groupés**

Nombre total de cas :

Familiaux Hospitaliers

Scolaires Crèche

Professionnels Autres

Toxi-infection alimentaire collective (TIAC)

Aliment suspecté :

Voyage récent (pays, date) :

Présence de nouveaux animaux de compagnie au domicile (N.A.C.) :

Reptiles : Rongeurs :

Prélèvement NON humain :

(Analyse facturable, réalisé après entente préalable avec les responsables du CNR)

Référence :

Nature :

Vétérinaire

Alimentaire

Environnemental

Précisez :

Date de prélèvement :

|_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Origine géographique :

.....

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

Renseignements sur l'échantillon :

Origine de la souche : Sang Selles Urines Autre :

Date de prélèvement : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Identification trouvée :

Sous-espèce : Sérotype :

Merci de joindre une copie de l'antibiogramme réalisé

Pour toutes demandes ou renseignements particuliers, veuillez nous contacter préalablement par téléphone (01 45 68 83 39) ou par courriel (salmonella@pasteur.fr)

.....

.....

Nous vous remercions pour votre collaboration à la surveillance épidémiologique des infections dues aux *Salmonella*.

Le CNR étant informatisé et n'ayant pas de contact direct avec les patients, nous vous remercions d'informer ceux-ci de leur droit d'accès et de rectification des informations les concernant (Loi N°78-17 du 06 janvier 1978). Version 04/12/2020